

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 12 mai 2015

Date de convocation : 5 mai 2015

Membres présents : M. Alain WACK, Maire
M. Didier Gruber, adjoint
Mmes Claudon Martine et Diebold Laurette, adjointes
Mmes Heilig Doris, Kuhlmann Stéphanie
MM Ginss Fabien, Kieffer Mathieu, Laugel Nicolas, Niederlaender Régis

Membres absents excusés : MM Lottmann Denis, Francis Risch, Mme Dollinger Sophie

Membre absent non excusé : M. Sorg Fabien

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Il excuse les membres absents et informe que M. Lottmann Denis a donné procuration à M. Gruber Didier, M. Risch Francis à M Laugel Nicolas et Mme Dollinger Sophie à M Alain Wack.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2015
2. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs
3. Ecole du RPI SUD : Dénomination de la nouvelle école
4. Presbytère catholique de la commune de Bilwisheim – convention –
5. Evaluation des données du trafic
6. Journée Citoyenne
7. Cérémonie du 14 juillet
8. Boulodrome + bancs
9. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 20 mars 2015. Celui-ci est adopté à 13 voix POUR dont 3 procurations.

2. ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR – APPROBATION DES STATUTS, DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET, DESIGNATION DES ELECTEURS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Mittelschaeffolsheima a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. Alain WACK en qualité d'électeur titulaire et M. Didier GRUBER en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M Alain WACK et M. Didier GRUBER sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Président de la communauté de communes de la Région de Brumath

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à 13 voix POUR (dont 3 procurations)

3. ECOLE DU RPI SUD : DENOMINATION DE LA NOUVELLE ECOLE

L'école primaire du RPI Sud à Donnenheim sera mise en service à la rentrée 2015.

En application de l'article L.421-24 du Code de l'Éducation « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité de rattachement (...) ».

En l'espèce, cette décision appartient à la Communauté de Communes qui détient la compétence scolaire et qui a financé l'ensemble de l'opération.

La Communauté de Communes a précisé que le nom de l'école et de la structure périscolaire adjacente serait identique dans un souci de cohérence. En effet, les deux entités—scolaire et périscolaire- sont réunies sur un seul et même site et relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté n'est tenu à aucune règle de consultation particulière pour l'attribution du nom de l'école.

Cependant, comme pour l'école Les Vergers à Kriegsheim en 2011, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité associer les élus des quatre Communes que desservira l'école ainsi que le Conseil d'école du RPI Sud.

Le 19 février 2015 une première réunion avec les quatre Maires des communes a eu lieu afin de déterminer les grandes orientations du choix de la dénomination.

Ainsi les Maires des quatre communes ont préféré que la réflexion s'oriente vers une notion :

- ayant une symbolique liée à la situation géographique et au caractère agricole du paysage ;
- adaptée à l'âge des enfants qui pourrait favoriser leur imagination en évoquant par exemple le rêve ou la légèreté ;
- dérivée du chiffre 4 afin de représenter l'accueil des enfants des quatre communes du RPI Sud dans cet équipement scolaire et périscolaire.

Puis une commission ad hoc a été mise en place, composée des quatre Directeurs d'école, des représentants des parents d'élèves (un représentant de maternelle et un représentant d'élémentaire), des Maires des communes de Donnenheim, Bilwisheim, Olwisheim et Mittelschaeffolsheim et des services de la Communauté de Communes.

Cette commission Ad'Hoc s'est réunie le 17 mars 2015 afin de recueillir les deux propositions suivantes :

L'école la clé des champs :

Cette proposition trouve son fondement dans l'impression de liberté et d'ouverture donnée par le nouveau bâtiment. Une école ouverte qui profite de vues lointaines qui évoquent les notions de « liberté » et « d'évasion » qui s'oppose à la notion d'école fermée et centrée sur elle-même.

Elle fait aussi écho à la situation géographique de l'école qui est bordée de terres agricoles.

L'école la rose des vents :

Cette seconde proposition symbolise le chiffre 4, donc les quatre communes, avec cette figure qui représente les quatre points cardinaux. Elle rappelle aussi la situation géographique de l'école située dans un couloir agricole entre les deux communes de Bilwisheim et Donnenheim souvent venteux.

Cette figure géométrique permettra aussi d'introduire plusieurs notions d'apprentissage scolaire en matière de géographie ou d'histoire. Elle offrira aussi la possibilité d'évoquer les voyages avec les élèves.

Enfin le choix de cette dénomination facilitera l'élaboration d'un logo pour l'école et le périscolaire.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du Conseil d'école du RPI sud le 21 avril 2015. « La rose des vents » a recueilli la majorité des suffrages (11 voix). « La clé des champs » quant à elle a recueilli 6 voix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal
Vu la proposition du conseil d'école du 21 avril 2015
après en avoir délibéré,

PROPOSE de dénommer la nouvelle école primaire du RPI Sud:

Ecole La clé des champs

CHARGE le Maire de transmettre cette proposition à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, collectivité de rattachement de l'école.

8 voix POUR dont 2 procurations (Francis Risch et Denis Lottmann) pour la dénomination "Clé des champs"

4 voix POUR dont 1 procuration (Sophie Dollinger) pour la dénomination "La rose des vents"

1 abstention (Régis Niederlaender)

4. PRESBYTERE CATHOLIQUE DE LA COMMUNE DE BILWISHEIM –CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de Bilwisheim relative à une participation proportionnelle des frais d'entretien du presbytère de Bilwisheim demandée aux communes de Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim, sous forme de loyer.

Le conseil municipal

Vu la délibération du 20 mars 2015

après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas donner suite à la proposition de la convention rédigée par la commune de Bilwisheim

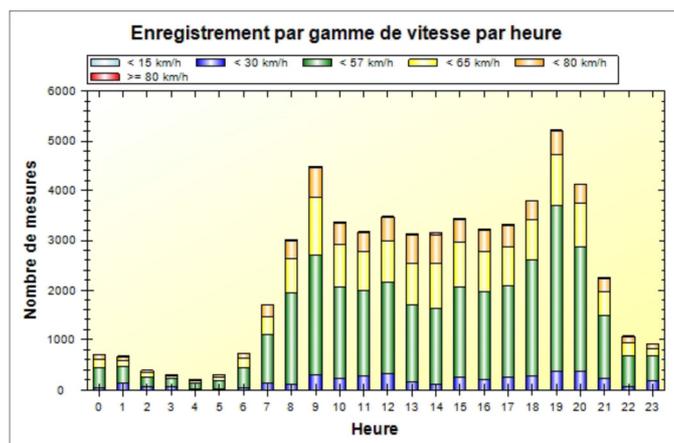
N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer cette convention

Adopté à 12 voix POUR dont 3 procurations et 1 abstention (Stéphanie Kuhlmann)

5. VOIRIE

a. Evaluation des données du trafic

Monsieur le maire expose les résultats transmis par la C.C.R.B. concernant les données du trafic relevés du radar pédagogique mis en place à l'entrée du village en provenance de Rumersheim pendant la période du 05/08/2014 au 10/02/2015. On note 56170 passages soit une moyenne de 310/jour. Les membres en prennent acte.



b. Déplacement du panneau d'agglomération entrée/sortie rue Rumersheim

Monsieur le Maire propose le déplacement du panneau d'agglomération entrée/sortie rue de Rumersheim à hauteur de la parcelle n° 173 en section n° 12

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le déplacement du panneau d'entrée et de sortie d'agglomération rue de Rumersheim à hauteur de la parcelle n° 173 section n° 12

SOLLICITE l'autorisation du Conseil départemental

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Adopté à l'unanimité

Les membres discutent sur un projet de mise en place d'un panneau rappel de 30 ou 50 km/h

6. JOURNEE CITOYENNE

Madame Laurette DIEBOLD informe sur le déroulement de la journée citoyenne prévue le samedi 6 juin 2015. Cette journée consistera principalement au démontage d'un mur situé au jardin communal avec

récupération des briques pour effectuer des travaux à l'étang, le nettoyage de l'église et la réalisation d'un boulodrome au niveau du terrain de foot. Le rendez-vous est fixé à 8h30 en face de l'église.

7. CEREMONIE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie se déroulera à la salle communale à partir de 11h, suivie de l'accueil des nouveaux arrivants. Une collation est prévue à cet effet.

Discussion :

Monsieur Régis Niederlaender propose l'organisation d'un bal en associant des communes avoisinantes.

8. REALISATION D'UN BOULODROME ET ACQUISITION DE BANCs

Monsieur Didier GRUBER soumet le projet pour la réalisation d'un boulodrome de 6m x 15 m dont 4 m de large pour le terrain. Les travaux sont exécutés à l'occasion de la journée citoyenne du 6 juin, comptant sur la participation d'environ une dizaine de personnes. Les membres proposent la mise en place de deux bancs et d'une poubelle.

Entendu l'exposé de Monsieur Didier Gruber ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la réalisation d'un boulodrome d'une dimension de 6 m x 15 m implanté au terrain de foot,

APPROUVE l'acquisition de poubelles

CHARGE Monsieur Didier Gruber de l'organisation des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Adopté à l'unanimité

9. DIVERS

- **Bilan de la réunion publique tenue le 28 avril 2015 sur le débordement cours d'eau.** Monsieur le maire se dit satisfait du bon déroulement de la réunion en présence d'élus extérieurs et d'environ 25 habitants. Néanmoins, il déplore l'absence de certains élus compte tenu de l'importance des enjeux de ce dossier. Cette réunion a permis de bons échanges et de fournir des réponses aux interrogations de nos riverains. Les ouvrages prévus et préconisés par le bureau d'ingénierie SAFEGE, représenté par M. Echeverria, devront toutefois être renforcés par des moyens individuels afin de maximiser au mieux la protection des propriétés. Mme Trautmann a présenté le Programme d'action prévention contre les inondations (PAPI) qui englobe dans une enveloppe l'ensemble de projets émis par les communes adhérentes. Concernant Mittelschaeffolsheim, il s'agit de la réalisation d'un bassin entre la rue de Mittelhausen et le ban de Rumersheim ainsi qu'une bute rue des Peupliers. Quant au cours d'eau Vierbruckgraben, ce projet rentre dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) prévu initialement en 2016 mais certainement repoussé en 2018.
- **Footing :** Monsieur Didier Gruber se propose d'organiser un footing tous les 1^{er} dimanche du mois à 9 h, environ 1 heure de marche/course. La finalité serait de courir avec les participants de la commune d'Olwisheim. Après discussion, les membres décident de démarrer le footing à compter du dimanche 5 juillet 2015. Des flyers et autres moyens de communication seront produits.
- **Livre en partage :** Madame Laurette Diebold propose le concept du livre en partage en remplacement du bookcrossing. Le principe est de partager les livres qui traînent chez soi en les

déposant dans une boîte dédiée à cet effet. Ces livres sont en libre-service pour être lus puis être redéposés pour permettre à quelqu'un d'autre de le lire.

- - **Rue des houblons** : Monsieur le Maire informe que le lampadaire actuel sera remplacé par une autre boule permettant un éclairage plus optimal. Madame Doris Heilig émet un avis très favorable à cette décision. Les membres en prennent acte.
- **Vitesse excessive des facteurs** : Les membres proposent d'adresser un courrier en recommandé à la hiérarchie signalant le manque de sécurité routière sur la conduite à gauche des préposés de la poste lors de la distribution du courrier sur la commune. La poste doit nous informer de sa position devant de tels comportements de conduite.
- **Poubelles** : il est rappelé que les poubelles ne doivent en aucun cas gêner les piétons.
- **Jumelage Normandie** : Madame Martine Claudon fait le point du voyage en Normandie qui s'est déroulé du 8 au 10 mai 2015.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30 en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.